

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le jeudi 17 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 11 décembre 2020, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 28

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandrine VILLEMIN, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine BASTIEN-COTARD, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Etienne RENAULT à M. Bruno POIGNANT.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.

Absents excusés :

M. BRAYARD Thierry.

Absents :

Mme MARCOCCIA-WARIN Laure, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1611-1 et suivants et L.2122-21,

Vu l'article 63 de la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit autorisant le gouvernement à prendre, par ordonnance, toutes mesures de simplification et d'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu le décret n°2005-1662 du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu la candidature de la ville à participer à l'expérimentation du CFU en 2022 et l'adoption du référentiel M57 pour l'exercice 2021,

Vu la délibération adoptant le référentiel M57 pour l'exercice 2021,

Vu la délibération n° 2020DELIB0146 du 16 novembre 2020 approuvant le rapport d'orientations budgétaires 2021 suite au débat d'orientations budgétaires,

Vu l'examen des budgets des services par les différentes commissions municipales,

Vu le projet de Budget primitif 2021 présenté par Monsieur le Maire, tel qu'annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il appartient au Maire, sous le contrôle du Conseil Municipal, de préparer et proposer le budget,

Considérant l'obligation d'observer la règle des grands principes budgétaires,

Considérant que le budget est voté en équilibre réel,

Sur proposition de la commission « Finances et Personnel communal » en date du 2 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, et par 25 voix pour, 2 abstentions (Isabelle DUJARDIN, Karine BASTIEN-COTARD) et 3 voix contre (Serge GODARD, Sandrine LALANNE, Robin ONGHENA).

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget primitif 2021 de la Commune, tel qu'annexé à la présente délibération, lequel s'élève par chapitre à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitres	Dépenses	Montants
011	Charges à caractère général	8 674 529,92
012	Charges du personnel	17 490 000,00
014	Atténuations de produits	735 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 938 188,08
	Total des dépenses de gestion courante	28 837 718,00
66	Charges financières	170 000,00
67	Charges exceptionnelles (compris 676)	34 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	10 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	29 051 718,00
023	Virement à la section d'investissement	253 069,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 013 200,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 266 269,00
	Total des dépenses de fonctionnement	30 317 987,00

Chapitres	Recettes	Montants
013	Atténuation de charges	1 50 000,00
70	Produits des services	3 228 727,00
73	Impôts et taxes	23 690 385,00
74	Dotations, subventions et participations	2 623 716,00
75	Autres produits de gestion courante	625 159,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	30 317 987,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitres	Dépenses	Montants
	Dépenses d'équipement non individualisées	
20	Immobilisations incorporelles	372 519,00
204	Subventions d'équipement versées	520 000,00
21	Immobilisations corporelles	977 740,00
23	Immobilisations en cours	4 623 750,00
	Opérations	
201501	Salle Daguerre	128 200,00
201503	Gymnase Parc des Sports	519 000,00
201802	Opération Malestroit	2 670,00 €
	Total des dépenses d'équipement	7 143 879,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 473 000,00
	Total des dépenses financières	1 473 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 616 879,00
	Total des dépenses de l'exercice	8 616 879,00

Chapitres	Recettes	Montants
13 (hors 138)	Subventions d'investissement reçues	1 141 800,08
16	Emprunts et dettes assimilés	4 638 809,92
	Total des recettes d'équipement	5 780 610,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 550 000,00
024	Produits des cessions	20 000,00
	Total des recettes financières	1 570 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 350 610,00
021	Virement de la section de fonctionnement	253 069,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 013 200,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 266 269,00
	Total des recettes de l'exercice	8 616 879,00

	Opérations réelles €	Opérations d'ordre €	Opérations totales €
Section de fonctionnement			
Dépenses	29 051 718,00	1 266 269,00	30 317 987,00
Recettes	30 317 987,00		30 317 987,00
Section d'investissement			
Dépenses	8 616 879,00		8 616 879,00
Recettes	7 350 610,00	1 266 269,00	8 616 879,00
Total des deux sections			
Dépenses	37 668 597,00	1 266 269,00	38 934 866,00
Recettes	37 668 597,00	1 266 269,00	38 934 866,00

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 21 décembre 2020

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Contexte budget 2021

Le budget 2021 fait suite à une année 2020 particulièrement atypique. En effet, en début d'année, la crise sanitaire a profondément fait chuter les recettes de fonctionnement et engendré des dépenses supplémentaires et imprévisibles. De plus, l'investiture tardive des nouvelles équipes municipales, en été et non au printemps, ont empêché les prises de décisions structurantes. Enfin, la fin d'année est marquée par le passage du plan vigipirate en niveau urgence attentat sur l'ensemble du territoire et un nouveau confinement.

Les effets induits sont :

- Pour la crise sanitaire, un budget de fonctionnement déformé sur 2020 ne permettant pas des perspectives à l'identiques pour 2021. A ce jour le calendrier prévisionnel est susceptible d'évoluer en fonction des futures règles sanitaires.
- Le budget 2020 de référence ne reflète que très partiellement les nouvelles orientations politiques.
- Le renforcement sécuritaire risque d'induire des aléas financiers supplémentaires en plus des dépenses dues à la crise sanitaire encore en cours en cette fin d'année.

La commune est membre de l'Etablissement Territorial Public Paris Est Marne & Bois (EPT) et la Métropole du Grand Paris (MGP) dont les instances ont été réélues suite aux élections municipales.

En ce qui concerne la nouvelle gouvernance de l'EPT, Monsieur Olivier Capitanio a été élu à la présidence et Monsieur Charles Aslangul, Maire de Bry-sur-Marne, a été élu Vice-Président aux affaires sociales et au pôle image de Bry-sur-Marne.

De nouveaux transferts de compétence sont en réflexion ce qui induira une participation accrue de la Ville aux finances du territoire.

Malgré la baisse de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) depuis 2015, la collectivité n'a procédé à aucune hausse de la fiscalité, pour mémoire les taux sont inchangés depuis 2010.

D'une manière générale, il nous faut tenir compte de fortes contraintes sur les ressources, comme l'année précédente, à savoir :

- dotations de l'Etat incertaines
- obligation d'inscrire la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales d'environ 730 M€ (705 M€ en 2019)
- Raréfaction des subventions de l'Etat
- diminution régulière des subventions CAF due à des critères de subventionnement redéfinis d'année en année
- Incertitudes sur les droits de mutation du fait de la crise sanitaire.
- Transfert de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) au territoire (- 2,2 M€ de recettes)

En ce sens, il a été demandé, aux services comme aux élus, de poursuivre leurs efforts afin de diminuer fortement les dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, la contrainte liée aux charges de personnel reste entière car celles-ci augmentent mécaniquement compte tenu de l'effet cumulé du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des augmentations éventuelles de charges décidées par l'Etat ou d'une prime exceptionnelle décidée par l'Etat mais à la charge de la collectivité.

Alors que les tarifs des services à la population sont normalement revalorisés tous les ans, ces derniers ne l'ont pas été depuis 2 ans. Il convient donc dans le cadre de la préparation de ce budget d'engager une réflexion sur les tarifs communaux.

Les grandes priorités en 2021

Les efforts en matière d'aide à la réalisation de logements sociaux seront poursuivis. Il vous sera donc proposé que la ville continue ses actions en direction des bailleurs sociaux (surcharges foncières, participations complémentaires,...) notamment : 520 000 € répartis comme suit :

- SEQENS Plaine de jeux –Montant total de la surcharge foncière 720 000 € en contrepartie de 26 logements, garantie d'emprunt comprise, 1^{er} versement de 240 000 € en 2020, 2^{ème} versement de 240 000€ en 2021 et le solde de 240 000€ en 2022.
- I3F – Rue Léon Menu : BP 2019 : 400 000 € = 1^{er} versement de 400 000 € en 2019 sur 1 080 000 € prévus de surcharge foncière en contrepartie de 27, 2^{ème} versement de 400 000 € en 2020 et le solde de 280 000 € en 2021.

Seront à inscrire au budget primitif les opérations suivantes :

- La transformation de la salle Daguerre, rénovée en 2020, en théâtre et son aménagement, et solde des travaux et d'aménagement scénique, ainsi que la programmation.
- Le solde de la construction du Gymnase Marie-Amélie Le Fur, avec une ouverture retardée d'une année, pour 519 000 €
- La construction du parvis du gymnase, aménagement de la voirie, des parkings publics et du Centre Technique Municipal est de 1,4 M€ (subvention attendue 714 951 €)
- La poursuite éventuelle de l'expérimentation de la navette Quai Ferber jusqu'au RER
- La poursuite de l'implantation de la Vidéoprotection
- Le festival nautique
- La maison de la Jeunesse
- L'optimisation du parc automobile
- Le plan de végétalisation de la ville
- D'une manière générale la poursuite du plan pluriannuel d'investissement en accessibilité des bâtiments selon le calendrier déposé en Préfecture (école Henri Cahn en partenariat avec le département pour le collège)
- L'étude d'un parking souterrain dans le secteur de la Mairie

De plus, la ville doit poursuivre les travaux de modernisation de nos écoles, et l'entretien du patrimoine.

Dans le domaine de la voirie et de l'éclairage public, le besoin de réfection de certaines chaussées s'avère indispensable, ainsi que divers autres travaux d'entretien et de modernisation.

Tous ces travaux devront faire l'objet d'une réflexion en matière de développement durable et environnemental.

Ces investissements ne pourront être inscrits qu'au regard de nos possibilités de recettes (subventions – contributions,...) et de nos capacités d'emprunts 2021.

Au 31 décembre 2020 la dette est de l'ordre de 14 millions d'euros (dont 6 millions empruntés sur le 1^{er} semestre et contraction envisagée en décembre 2020 d'un prêt complémentaire de 4,5 M€ avec amortissement linéaire sur 15 ans) soit 10,5 M€ sur un an

pour financer les décisions municipales de l'équipe précédente, du fait de la concentration des grands projets sur les 2 dernières années du mandat.

Pour replacer les orientations budgétaires dans le contexte de la situation financière et fiscale de la ville, je vous propose de prendre connaissance des principaux indicateurs suivants :

Présentation simplifiée du Budget 2021

	2021	Evolution n-1
Recettes de fonctionnement	30 317 987	-5,90 %
Dépenses de fonctionnement	29 051 718	-6,02 %
<i>dont intérêts de la dette</i>	170 000	33,86 %
Recettes réelles d'investissement	7 350 610	-26,81 %
<i>dont emprunts (d'équilibre)</i>	4 638 810	
Dépenses d'investissement	8 616 879	-24,41 %
<i>dont capital de la dette</i>	1 472 000	
<i>Dont PPI</i>	520 000	

- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

Les dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRES		2021	Evolution n-1
011	Charges à caractère général	8 674 530	
012	Charges de personnel	17 490 000	
014	Atténuations de produits	735 000	
65	Autres charges de gestion courante	1 938 188	
66	Charges financières (intérêts dette)	170 000	
67	Charges exceptionnelles	34 000	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	10 000	
	TOTAL DEPENSES REELLES	29 051 718	-0,23 %

Atténuation de produits : Elles comprennent les dépenses du chapitre 014, notamment notre contribution au FPIC.

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

Les recettes réelles de fonctionnement

CHAPITRES		2021	Evolution n-1
013	Atténuations de charges	150 000	
70	Produits services, domaine et ventes diverses	3 228 727	
73	Impôts et taxes	23 690 385	
74	Dotations et participations	2 623 716	
75	Autres produits de gestion courante	625 159	
	TOTAL RECETTES REELLES	30 317 987	+1,06 %

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 16,404%.

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement.

Taxe d'urbanisme (10) Cette recette comprend les taxes suivantes : la taxe locale d'équipement, la taxe du plafond légal de densité....

Emprunts : Emprunt d'équilibre pour financer les investissements.

Recettes diverses : Elles comprennent notamment les autres subventions ou cessions.

CHAPITRES	libellé	2021	Evolution n-1
10	Dotations- Fonds divers	1 550 000	
13	Subventions	1 141 800	
16	Emprunt (d'équilibre)	4 638 810	
024	Produits des cessions	20 000	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	7 350 610	-24,98 %

- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution :

CHAPITRES	libellé	2021	Evolution n-1
16	Emprunts et dettes assimilés	1 473 000	
20	Immobilisations incorporelles	372 519	
204	Subventions d'équipements versées	520 000	
21	Immobilisations corporelles	977 740	
23	Immobilisations en cours	4 623 750	
	Opérations d'équipement	649 870	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	8 616 879	-24,41 %

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	11 398 887	-37,99 %	674,29
2021	8 616 879	-24,41%	513

Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2020	11 398 887	968 333	8,49 %
2021	8 616 879	1 472 000	17,08%

- LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

- Les financeurs du PPI

Le financement se fait par emprunts auprès de banques classiques, soit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou encore Agence France Locale.

- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

- Les dépenses de travaux

	2020	2021
TRAVAUX	7 643 100	7 143 879
Total	7 643 100	7 143 879

- L'épargne de la collectivité

	2020	2021
Epargne brute	1 172 417	1 266 269
Remboursement capital de la dette	968 333	1 472 000
Epargne nette	204 084	-189 287

	2019	2020	2021
Epargne nette (a)	-1 243 732	204 084	-189 287
FCTVA (b)	750 000	950 000	1 200 000
Autres recettes (c)	235 000	300 000	350 000
Produit de cessions (d)	11 513 950	713 580	20 000
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	11 255 218	2 167 664	1 380 713
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	580 220	761 832	1 141 800
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	4 650 338	7 492 482	4 638 810
Financement total h = (e+f+g)	16 485 776	10 421 978	7 161 322

Capacité de désendettement

	2021
Encours au 1er janvier	14 062 500 €
Ratio de désendettement	11,6 ans

	2021
Emprunt d'équilibre au BP 2021	4 638 810

A noter que nous ne possédons pas d'emprunts toxiques. La répartition de la dette est la suivante : 91 % en taux fixe et 9 % en taux variable. Taux moyen de la dette : 1,32 %.

- Evolution des taux et des produits (les taux n'ont pas évolués depuis 2010)

Taux	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %
Foncier bâti	21,75 %	21,75 %	21,75 %	21,75 %	21,75 %	21,75%	21,75%
Foncier non bâti	26,17 %	26,17 %	26,17 %	26,17 %	26,17 %	26,17%	26,17%
Cotisation foncière des entreprises	26,69 %	26,69 %					

- LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R :

	2019	2020	2021
Ratio 1	1 871	1 836	1 719
Ratio 2	904	885	912
Ratio 3	1 923	1 905	1 793
Ratio 4	918	534	368
Ratio 5	567	279	1 020
Ratio 6	32	32,54	33
Ratio 7	55,97 %	56%	60,2%
Ratio 9	103,91 %	99,4%	100,62%
Ratio 10	49,05 %	28,1%	53%
Ratio 11	49,79 %	14,7%	56,88%

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Indicateur d'évolution de la ressource humaine (ratio 7)

Ce taux détermine la représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Il permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement, soit 60,2 %.

2019	2020	2021
17 313 000	17 684 000	17 490 000

STRUCTURE DES EFFECTIFS COMPTE ADMINISTRATIF 31 DECEMBRE 2019

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS PERMANENTS		
	FONCTIONNAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE	70	5	75
Catégorie A	13	2	15
Catégorie B	15	1	16
Catégorie C	42	2	44
FILIERE TECHNIQUE	112	18	130
Catégorie A	3	0	3
Catégorie B	5	0	5
Catégorie C	104	18	122
FILIERE SOCIALE	45	8	53
Catégorie A	8	0	8
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	37	8	45
FILIERE SPORTIVE	1	0	1
Catégorie B	1	0	1
FILIERE CULTURELLE	24	1	25
Catégorie A	5	0	5
Catégorie B	16	0	16
Catégorie C	3	1	4
FILIERE ANIMATION	39	19	58
Catégorie B	6	0	6
Catégorie C	33	19	52
FILIERE POLICE MUNICIPALE	27		27
Catégorie A	1		1
Catégorie B	1		1
Catégorie C	25		25
AUTRES		23	23
Chargé de mission		1	1
Collaborateur de cabinet		1	1
Assistante maternelle		13	13
Contrat d'accompagnement dans l'emploi		2	2
Apprenti		0	0
Directeur pédagogique droit privé		1	1
Animateur centre de loisirs droit privé		2	2
Technicien polyvalent droit public		0	0
Animateur ateliers culturels droit public		3	3
TOTAL GENERAL	318	74	392

10.2 – Les Prévisions

PREVISIONS 2021

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Créations 2020	0	0	0
Demandes de créations 2020	0	3	3
Départs en retraite envisagés (âge légal)			

10.3 – Les rémunérations

REMUNERATIONS PERSONNEL 2019

	Rémunérations brutes	dont prime de fin d'année	dont NBI
Fonctionnaires	9 159 060 €	253 314 €	32 938 €
Agents contractuels	2 530 161 €		
TOTAL	11 689 221 €		

REALISE + PROJECTION 2020

	Rémunérations brutes	dont prime de fin d'année	dont NBI
Fonctionnaires	9 438 087 €	263 000 €	39 254 €
Agents contractuels	2 829 957 €		
TOTAL	12 268 044 €		

PROJECTION 2021

	Rémunérations brutes	dont prime de fin d'année	dont NBI
Fonctionnaires	9 440 000 €	263 000 €	40 000 €
Agents contractuels	2 980 000 €		
TOTAL	12 420 000 €		

Pour l'année 2021, aucune revalorisation du point d'indice n'est prévue.

L'application du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) entraînera des revalorisations indiciaires, en partie compensées par le transfert primes/points.

4 tours de scrutin pour les élections départementales et régionales (coût estimé à 60 000 €).

TEMPS DE TRAVAIL ET HEURES SUPPLEMENTAIRES

Au sein de la collectivité, le temps de travail annuel est fixé à :

- 1 607 heures pour l'ensemble des agents
- 1 557 heures pour la police municipale et les agents statutaires du service Enfance.

La durée hebdomadaire est fixée par défaut à 37h30, ouvrant droit à 12 jours d'ARTT, ou à 35h sans ARTT.

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées en 2019 : 16 265 heures.